

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT,
 chargé des AFFAIRES CULTURELLES

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques en date du 25 janvier 1963 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Béziers, en date du 1er avril 1963, portant adhésion au classement ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Est classé parmi les monuments historiques le Vieux Pont sur l'Orb, à Béziers (Hérault) sis à l'entrée Ouest de la ville, en amont du pont de la R.N. N° 9, non cadastré, appartenant à la Ville de Béziers.

ART. 2

Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

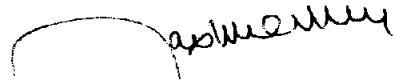
ART. 3

Il sera notifié au Préfet du département, ^{et} au Maire de la ^{Ville} ~~commune~~
de Béziers,

..... qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 18 JUIN 1963 196.....

par délégitation :
Le Maître des Régions et le Conseil d'Etat
Directeur de l'Architecture



ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le Vieux Pont de Béziers (Hérault)

appartenant à la ville de Béziers

est

inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d/.....

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 28 MAI 1926.

Département :
HERAULT

Commune :
BEZIERS

Section : LT
Feuille : 000 LT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 23/05/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

